



L. 4

56^{ème} Ronde régionale du Jura (PEA) 02-03 janvier 2026

DÉCISION N° 1

De : Les Commissaires Sportifs

Date : 03/01/26

A : Tous les concurrents

Heure (décision) : 15h09

Le concurrent N°25 dans l'ES2 ayant été gêné massivement par le concurrent N°26, les Commissaires Sportifs ont décidé de lui attribuer un temps qu'ils jugent équitable, conformément à l'article 7.5.16 de la règlementation standard des rallyes 2026, à savoir :

N° 25 : 6'54"5

Les Commissaires Sportifs

Thierry MOREL Lic. N° 4906 Membre du Collège	Maryse DOREY Lic. N° 3123 Présidente du Collège	Josiane CHARLEUX Lic. N° 9434 Membre du Collège

Publié au tableau d'affichage officiel date : 03 janvier 2026 à 15h13